Rapport ESG 2023
et suivi de la performance extra-financière
au sens du Label ISR français

MAPFRE AM Capital Responsable

L'objectif du compte rendu ESG est de mettre en lumière les contributions extra-financières des investissements du fonds, conformément aux exigences du label ISR. Nos convictions d'investissement et de choix de valeurs reposent sur l'analyse des entreprises et de leurs contributions à une économie en transition. Cette analyse se fonde sur des données tangibles et quantitatives, permettant une logique de mesure.

I. Introduction

Ce compte rendu ESG 2023 et les mesures qu'il contient s'appuient sur les données ESG des entreprises issues de la base de données **Empreinte Ecosociale**®. Les choix d'investissement sur les émetteurs reposent sur l'analyse des entreprises et de leurs contributions à une économie en transition. MAPFRE AM Capital Responsable (MCR) est un compartiment de la SICAV de MAPFRE AM dont la gestion est conseillée par La Financière Responsable[1] (LFR). La gestion de la poche actions du fonds étant conseillée par les équipes de LFR, selon la méthode de Gestion Intégrale IVA ®. LFR est également en charge de de l'éligibilité ESG des émetteurs privés de la poche obligataire « *corporate* » dont la gestion est assurée par MAPFRE AM. Pour les obligations souveraines, MAPFRE AM a développé un processus de gestion spécifique.

L'analyse des entreprises de la poche actions et celles éligibles à la poche obligataire, effectuée par La Financière Responsable, se fonde sur des données tangibles et quantitatives. Ce compte rendu ESG et les mesures qu'il contient s'appuient sur les données ESG des entreprises issues de la base de données Empreinte Ecosociale®. Cette base de données propriétaire, comprenant presque **180 indicateurs extra-financiers en 2023,** permet d'évaluer le degré de cohérence entre les indicateurs ESG de l'entreprise et ses choix stratégiques.

La **Gestion Intégrale IVA**® doit permettre également à La Financière Responsable et donc à MAPFRE AM de prendre en compte les risques extra-financiers qui pèsent sur l'entreprise. Les **risques de durabilité**[2], introduits par le règlement européen *Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR*, sont ainsi intégrés dans le cadre de la recherche et l'analyse tout au long du processus d'investissement.

Avec MAPFRE AM Capital Responsable, MAPFRE AM s'inscrit dans la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, encouragée par les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Etats-membres de l'Organisation des Nations Unies. Cela vise également à réduire l'exposition des investisseurs aux risques de durabilité conformément à la politique d'investissement.

Dans un premier temps, la méthodologie de cet outil original sera expliquée ainsi que les moyens humains mis en œuvre pour le suivi des émetteurs et la méthode d'évaluation des contributions de nos investissements, conformément aux exigences du label ISR.

Puis, des indicateurs représentatifs des domaines sociaux, environnementaux, de gouvernance et des Droits de l'Homme seront soumis à une analyse. La façon dont MAPFRE AM et LFR, par leur sélection et leur gestion responsable, sont des acteurs contribuant aux ODD des Nations Unies sera explicitée, un moyen supplémentaire de souligner leur apport à une économie en transition.

---

[1] *Partenaire de MAPFRE AM dans l'ISR et la gestion de MAPFRE AM Capital Responsable, La Financière Responsable (LFR), filiale du groupe MAPFRE, est une société de gestion dédiée à l'Investissement Socialement Responsable (ISR), en France, qui sélectionne des entreprises de croissance engagées dans une démarche de développement durable. Pour ce faire, LFR a développé une méthode d'analyse des entreprises cotées qui combine les analyses stratégique, ESG (Environnement, Social, Gouvernance) et financière : la* ***Gestion Intégrale IVA®*** *- Integral Value Approach.*

[2] Evénement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (changement climatique, biodiversité, santé et sécurité, non-respect de la législation, amendes, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via divers mécanismes, notamment : une diminution des revenus ; une hausse des coûts; des dommages, une dépréciation voire un blocage de la valeur des actifs ; amendes ou risques réglementaires. En raison de leur nature, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des instruments financiers est susceptible de s'accroître au cours du temps. (cf. Règlement UE 2019/2088)

II. Méthodologie de l'Empreinte Ecosociale® et suivi de la performance extra-financière des entreprises

1) Nature des indicateurs extra-financiers pris en compte

Les informations exploitées par les équipes de La Financière Responsable émanent directement des entreprises et sont collectées annuellement via un questionnaire ESG adressé par les équipes de la Financière Responsable. Ces informations peuvent figurer dans la communication officielle de l'entreprise via de multiples supports d'information (Document d'Enregistrement Universel, Rapport Intégré, Rapport de Développement Durable, bilans sociaux, etc.). Toutes les données collectées par La Financière Responsable auprès des entreprises sont ainsi opposables aux tiers.

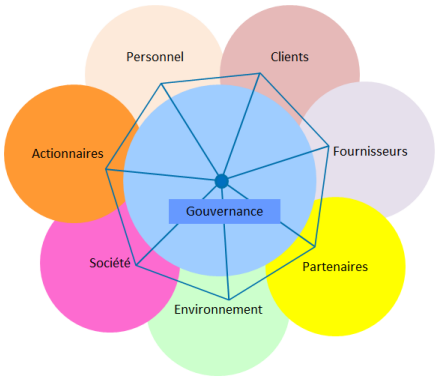

Source : La Financière Responsable

L'ensemble des données extra-financières des entreprises est généralement réparti en **trois domaines : E, S et G**, soit respectivement l'environnement, le social et la gouvernance.

En 2023, la base de données Empreinte Ecosociale® de La Financière Responsable **regroupait 178 indicateurs extra-financiers pour plus de 270 entreprises européennes.** Depuis plus de 15 ans, les équipes de La Financière Responsable collectent et mettent à jour chaque année cette base de données.

Les indicateurs ESG de l'Empreinte Ecosociale® permettent lors de l'analyse ESG d'évaluer le degré d'intégration de l'ensemble des parties-prenantes par l'entreprise :

- personnel
- actionnaires
- clients
- fournisseurs et partenaires
- l'environnement et
- la société civile.

Cette diversité d'indicateurs permet donc d'évaluer au mieux la réalité des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance des entreprises qui composent **MAPFRE AM Capital Responsable** (« **MCR** ») et son indice de référence.

La composition du fonds est arrêtée au 29 décembre 2023 (Cf. annexe 1). MAPFRE Capital Responsable, à cette date, représente plus de 148,2 millions d'€, soit 0,44% des encours de MAPFRE AM et 25,90% des encours gérés et conseillés de La Financière Responsable.

2) Processus de collecte et d'élaboration de la base de données

La Financière Responsable a développé un questionnaire extra-financier normalisé, pré-rempli à partir des éléments issus des documents officiels des entreprises et collectés par ses équipes. La validation des données pré-collectées et le remplissage exhaustif du questionnaire sont réalisés grâce à la prise de contact direct avec chaque entreprise (Direction des Ressources Humaines, Direction de l'Environnement, Service de Relations avec les investisseurs). Grâce aux réponses obtenues, La Financière Responsable constitue la base de données Empreinte Ecosociale®, dont sont issus les indicateurs disponibles dans ce rapport. Il n'est donc pas fait appel à une agence extra-financières externe.

Le processus annuel de réalisation de l'Empreinte Ecosociale® est un élément moteur du progrès de la communication en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. Toujours avec l'objectif de mieux comprendre l'entreprise, le questionnaire évolue chaque année. Le travail de collecte et de communication de ces données dans le cadre de l'Empreinte Ecosociale® permet de contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable, particulièrement **le n°16** « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » au travers de sa **cible n°10** « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ».

3) Analyse des données collectées et évaluation de la contribution extra-financière

Le rapport extra-financier généré à partir de l'Empreinte Ecosociale® permet une comparaison systématique des données recueillies pour MAPFRE AM Capital Responsable avec celles de l'indice de référence (l'Euro Stoxx 50). L'exploitation de la plateforme Qlick permet l'intégration de l'Empreinte Ecosociale® sur un support puissant pour la visualisation et l'analyse des données. Lorsque les mesures affichées laissent apparaitre des résultats ESG meilleurs que ceux présentés par l'indice, nous pouvons alors affirmer que le portefeuille que nous avons constitué, intégrant la prise en compte des données financières et ESG, présente à l'épargnant l'opportunité d'un investissement à contribution positive (ou négative dans le cas inverse) selon le(s) critère(s) qui l'intéresse(nt).

Enfin, il faut garder à l'esprit que l'objectif confié par les investisseurs est d'obtenir une bonne performance financière, en tenant compte de l'intégralité des caractéristiques de l'entreprise étudiée par les équipes de La Financière Responsable (stratégiques, financières et extra-financières), comme l'illustre la méthode de la Gestion intégrale IVA®. Les résultats obtenus évoqués ci-dessus sont donc souvent le fruit d'un « compromis », lorsqu'il est possible. À défaut, l'analyse et l'appréciation globale (IVA® *Integral Value Approach*) pourrait conduire à ne pas retenir une valeur, alors même qu'elle présenterait sous certains aspects d'indéniables qualités.

Afin de mieux comprendre les résultats présentés ici, il est à noter que le taux de réponse des entreprises permet de mesurer l'intensité et l'engagement des émetteurs.

4) Moyens mis en œuvre pour le suivi des valeurs et le suivi de la performance extra-financière

La collecte d'indicateurs extra-financiers, l'analyse ESG et le suivi de la performance extra-financière sont des processus entièrement internalisés chez LFR et pris en charge par l'équipe de gestion. Celle-ci est composée de quatre gérants-analystes et un responsable de la gestion.

Pour une valeur suivie par un gérant-analyste, ce dernier est en charge :

- ✓ de l'analyse stratégique menée, notamment, grâce aux travaux sur les stratégies génériques des entreprises de Michael Porter,
- ✓ du respect des règles d'exclusion et de l'analyse extra-financière qui passe notamment par une classification selon une typologie ISR développée par les équipes de LFR :

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

INVESTISSABLE	
Chef de file	Communication complète et exemplaire Résultats extra-financiers de qualité Programme de progression solide
Bon élève	Communication quasi complète Résultats extra-financiers satisfaisants Dialogue intéressé et constructif
Prometteur	Communication naissante mais en progression Résultats parcellaires mais satisfaisants Dialogue actif pour définir les voies d'amélioration

NON INVESTISSABLE	
Dilettante	Pratiques jugées insuffisantes Engagement au minimum requis Absence d'amélioration notable
Communicante	Priorité à la communication pour des pratiques extra-financières limitées Risque extra-financier important
Non concernée	Absence ou manque d'intérêt aux enjeux extra-financiers Peu d'indicateurs fournis

- ✓ de l'analyse financière,
- ✓ de la présentation du cas d'investissement au comité d'investissement jusqu'au suivi au sein du portefeuille y compris les mises à jour financières et ESG annuelles, du suivi des controverses et du vote aux Assemblées Générales,
- ✓ des actions d'engagement et de dialogues auprès des entreprises.

Les gérants-analystes sont encadrés par le responsable de la gestion, qui préside le Comité d'Investissement et prend part à l'intégralité des réunions et comités sur les aspects financiers et extra-financiers relatifs à la détention des titres. Le responsable de la gestion est garant du respect et de l'application du processus d'investissement et de gestion.

L'équipe de gestion de LFR dispose également d'un référent spécialiste en stratégie, qui accompagne les gérants-analystes dans la recherche de cohérence entre les données ESG et la stratégie adoptée par l'entreprise pour sa recherche de croissance. Ce spécialiste en stratégie participe également à l'ensemble des comités et réunions qui abordent les aspects extra-financiers.

Par ce processus rigoureux, les équipes de La Financière Responsable s'assurent, autant qu'il leur est possible, de réduire l'exposition de ses clients-investisseurs aux risques de durabilité tout en contribuant à limiter les préjudices sur les aspects environnementaux et sociaux[3].

5) Périmètre du rapport

Ce compte-rendu ESG concerne le fonds **MAPFRE AM Capital Responsable**, et plus particulièrement les actions et obligations d'entreprises cotées. La composition du fonds est arrêtée au 29 décembre 2023 et est disponible en Annexe 1 : elle compte 49 valeurs cotées et obligations d'entreprises à cette date. Cette annexe détaille les titres détenus en actions ainsi que les obligations d'entreprises cotées (les obligations souveraines n'y figurent pas). Ce fonds ISR sélectionne des sociétés européennes engagées en faveur du développement durable sous la forme d'achats d'actions cotées et d'obligations, ainsi que des obligations d'Etat. La totalité des lignes du fonds a fait l'objet d'une analyse extra-financière.

Actif net au 29/12/2023 *En millions d'€*	
MAPFRE AM Capital Responsable	148,20

[3] Incidences négatives en matière de durabilité, telles que définies par le règlement EU 2019/2088 *Sustainable Finance Disclosure* dit « SFDR ».

III. Résultats et enseignements issus de l'Empreinte Ecosociale®

Le label ISR invite les investisseurs à produire un compte rendu sur la manière dont sont intégrés dans leur politique d'investissement les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

La lecture de ce rapport pourrait être fastidieuse si la totalité des indicateurs de l'Empreinte Ecosociale® y étaient décrits. Afin d'en faciliter l'accès, les équipes de LFR et de MAPFRE AM (MAM) ont donc décidé de sélectionner différents indicateurs parmi les plus représentatifs de leur politique d'investissement, des enjeux ESG et des Droits de l'Homme. De plus, pour chacun d'entre eux, LFR et MAM s'attachent à souligner à quel **Objectif de Développement Durable (ODD)** le plus pertinent ils contribuent parmi les 17 ODD énumérés par l'Organisation des Nations Unies.

Au préalable, il faut noter que les données ESG qui vont suivre sont afférentes aux entreprises figurant dans le portefeuille du fonds au **29 décembre 2023** (les obligations souveraines ne sont pas intégrées à l'analyse, celles-ci bénéficiant d'un processus de gestion spécifique mené par MAPFRE AM).

Elles ont été collectées en 2023 par nos équipes, dans le cadre de la mise à jour annuelle de l'Empreinte Ecosociale® et se rapportent à l'exercice 2022 (généralement clos au 31 décembre de l'année par les entreprises).

Il faut également savoir que les informations sont recensées par entreprise (de manière équipondérée), sans tenir compte de son poids dans le portefeuille ; cela permet d'accorder, en effet, plus d'importance à la qualité de l'entreprise et l'engagement de son management qu'à sa place dans le portefeuille qui est plus une décision de gestion financière stricto-sensu.

Pour être complet, dans les résultats présentés, la mention du **taux de réponse ou taux de couverture** des entreprises permet de mieux apprécier la profondeur de la mesure et de l'engagement des émetteurs.

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

1) Indicateurs sociaux (S) : le taux de croissance des effectifs et leur taux de féminisation

a. Données par univers (fonds et indice) : statique et dynamique

i. Le taux de croissance des effectifs

Les équipes de gestion de LFR et de MAPFRE AM se sont fixé un objectif commun de contribution extra-financière pour MCR, dans le cadre du label ISR et précisé au sein du Code de Transparence. Celui-ci vise à « s'ancrer dans l'économie réelle en sélectionnant des **entreprises plus dynamiques en termes d'emplois** que celles composant l'indice de référence ».

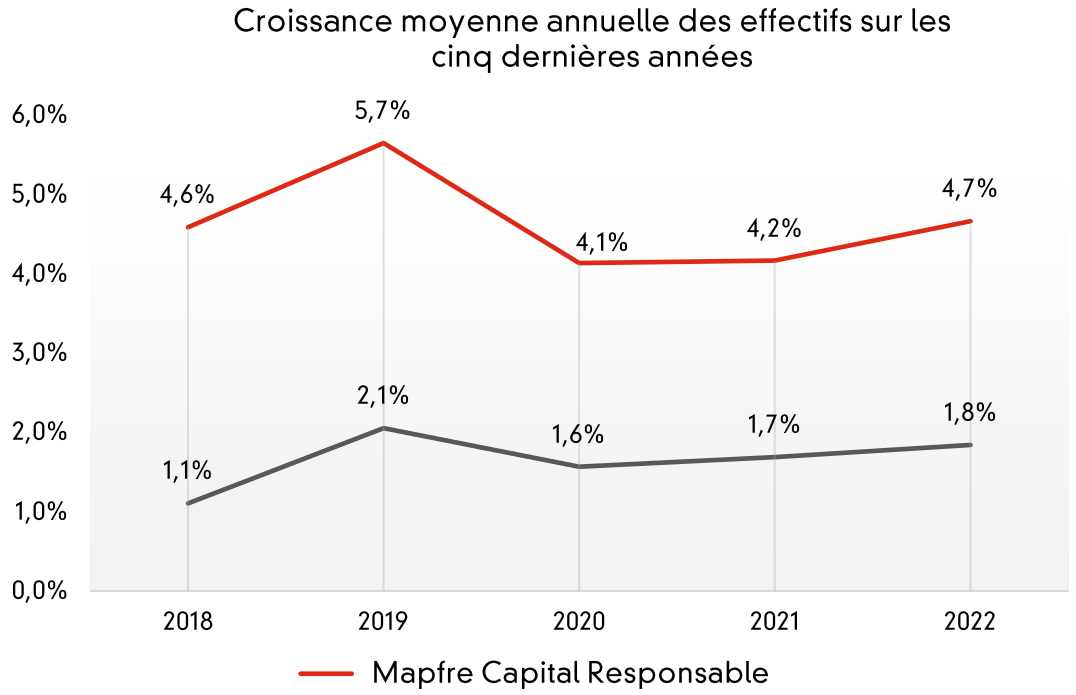

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, le taux de croissance annuel moyen des effectifs des entreprises du fonds MAPFRE Capital Responsable s'est établi à 4,7%, tandis que celui des entreprises du Stoxx Europe 50 est à 1,8%.

Le graphique met en évidence une progression plus importante des effectifs au sein des entreprises du fonds considéré, par rapport à son indice de référence au cours de l'année 2022.

Parmi les entreprises du portefeuille, Coca-Cola, GlaxoSmithKline, Mercedes-Benz, Schneider Electric et Essity affichent une diminution moyenne de leurs effectifs sur 5 ans en 2022, supérieure à -2%. A l'inverse, Alten, ASML, Cellnex, Capgemini, Dassault Systèmes, EssilorLuxottica, Kingspan et Straumann affichent une croissance moyenne de leurs effectifs de plus de 10% sur la même période.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

	2018	2019	2020	2021	2022
MAPFRE AM Capital Responsable	80%	88%	90%	98%	98%
Stoxx Europe 50	94%	100%	100%	100%	100%

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 98% des entreprises du fonds publiaient des données permettant d'évaluer la croissance de leurs effectifs dans le questionnaire de l'Empreinte Ecosociale® contre 100% des entreprises du Stoxx Europe 50.

ii. Le taux de féminisation des effectifs

Les équipes de gestion ont choisi de présenter un indicateur illustrant la mixité des effectifs au travers du taux de féminisation.

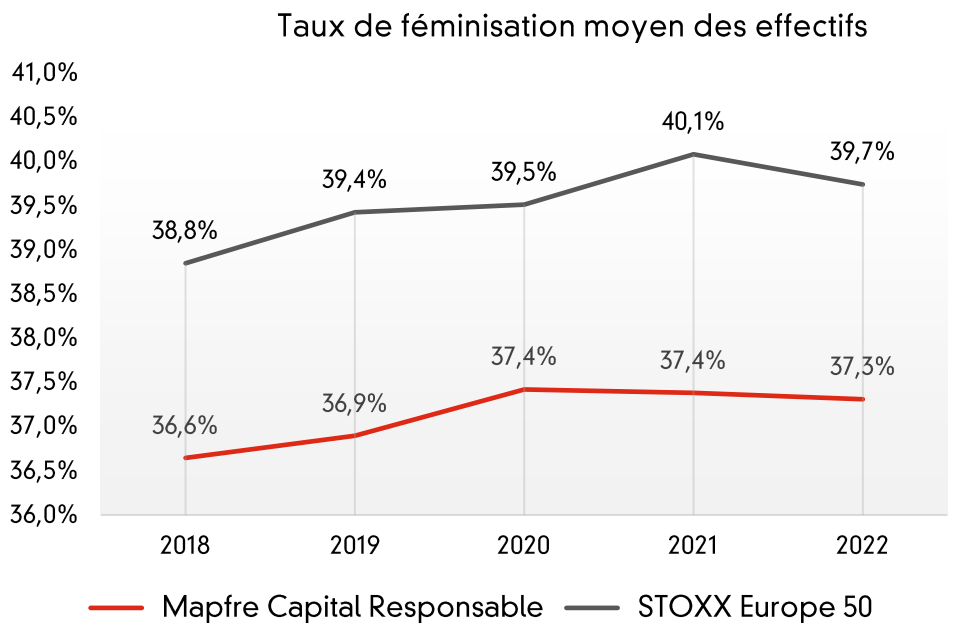

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, le taux de féminisation moyen des effectifs des entreprises du fonds s'est établi à 37,3%, tandis que celui des entreprises du Stoxx Europe 50 s'est établi à 39,7%

Le graphique met en évidence une relative stabilité de la mixité des effectifs au sein des entreprises du fonds, par rapport à son indice de référence au cours de la période considérée.

En 2022, les cinq valeurs ayant le taux de féminisation le plus élevé au sein du fonds sont Skandinaviska Enskilda (54,8%), EssilorLuxottica (61,0%), Hermès (67,0% stable vs. 2021), L'Oréal (67,9%) et LVMH (71,0% stable vs. 2021). À l'inverse, les cinq entreprises du portefeuille ayant le taux de féminisation le plus faible sont : Ferrari (15,4%, en légère progression), Vinci (16,2%), BE Semiconductor (17,0%), ASML (19,0%, +1 point par rapport à 2021) et Michelin (19,9%, en progression).

Une explication de l'écart observé entre le fonds et l'indice réside dans nos choix de gestion. La sélection de valeurs MCR est tournée vers des entreprises engagées dans la diversité de leurs effectifs et notamment celles se fixant des **objectifs de diversité,** et qui présentent donc des performances extra-financières améliorées.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

	2018	2019	2020	2021	2022
MAPFRE AM Capital Responsable	86%	90%	96%	98%	100%

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

Stoxx Europe 50	94%	96%	98%	98%	98%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 100% des entreprises du fonds publiaient des données relatives au taux de féminisation de leurs effectifs dans le questionnaire de l'Empreinte Ecosociale® contre 98% des entreprises du Stoxx Europe 50.

ii. Le taux de féminisation des top managers

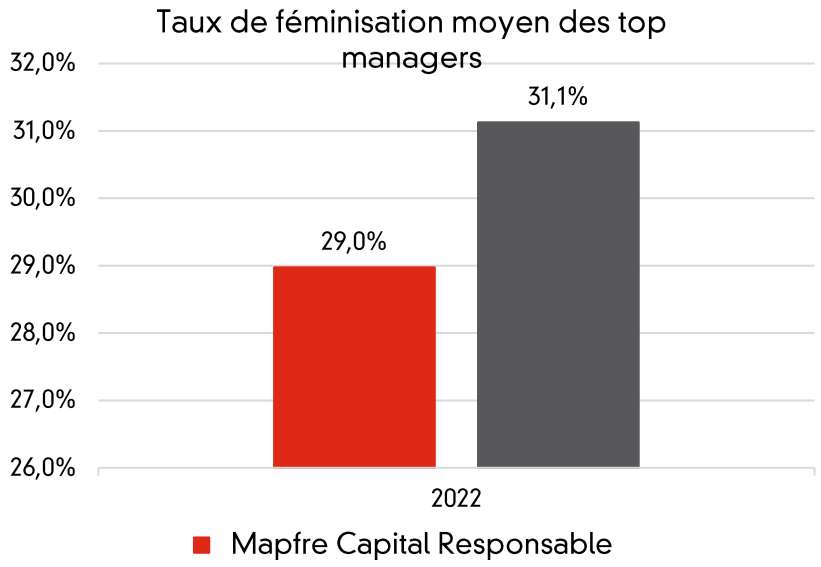

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : parmi les effectifs des entreprises du fonds, les femmes occupant un poste de managers représentent, en moyenne, 29% des effectifs sur ce type de fonction.

En 2022, les cinq valeurs dont le taux de féminisation des top managers est le plus élevé au sein du fonds sont Skandinaviska Enskilda (42,0%, -2 points par rapport à 2021), Publicis (42,5%, +1.6 points vs. 2021), LVMH (45,0%), GlaxoSmithKline (49,0%) et L'Oréal (57,0%, soit +2 points vs. 2022). À l'opposée, les cinq entreprises dont le taux de féminisation communiqué est le plus faible sont : GTT (0,3%), Carel Industries (7,8%), ASML (11,0%, stable), Ferrari (11,8%) et STMicroelectronics (13,0% soit +3 points vs. 2021).

Le taux de féminisation moyen des top managers des entreprises du fonds et de l'indice sont démonstratifs. Ces niveaux permettent de constater que les postes à responsabilité sont davantage occupés par des hommes, particulièrement dans les niveaux hiérarchiques élevés. Par ailleurs, l'affinage de la donnée du taux de féminisation permet de noter **une présence limitée des femmes** parmi les tops managers. Les facteurs d'explication peuvent être multiples et renvoient notamment à la place des femmes dans la société.

Les équipes de gestion, dans leur démarche de réduction des risques de durabilité pour un monde plus responsable, se montrent particulièrement attentives à l'analyse de la relation de l'entreprise avec ses parties-prenantes afin de favoriser la cohésion sociale. Cette dernière passe, notamment, par une gestion positive du personnel, une lutte contre les discriminations notamment à l'égard des femmes et leur accès à des fonctions d'encadrement.

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

En outre, il convient de mettre en parallèle ces données avec le taux de réponse obtenu, qui montre une certaine dégradation de la qualité de la donnée, en raison de sa moindre disponibilité par rapport au taux de féminisation global, qui lui, est plus fréquent.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

	Féminisation top managers
MAPFRE AM Capital Responsable	76%
Stoxx Europe 50	88%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 76% des entreprises du fonds publiaient des données relatives au taux de féminisation de leurs top managers dans le questionnaire de l'Empreinte Ecosociale® contre 88% des entreprises du Stoxx Europe 50.

Cet indicateur social témoigne de l'engagement des entreprises sélectionnées par le fonds MAPFRE AM Capital Responsable dans la participation à l'éradication des discriminations à l'égard des femmes. Telle est la **cible 5.1 de l'ODD** visant à **promouvoir l'égalité entre les sexes**.

Grâce à l'Empreinte Ecosociale®, les équipes sont en mesure de **suivre 9 indicateurs relatifs à la féminisation des effectifs** mais également du point de vue des **inégalités** existantes. En effet, à elle seule, la féminisation des effectifs au niveau global de l'entreprise ne permet pas d'évaluer pleinement l'entreprise sur cette dimension, lors des analyses menées selon le processus de Gestion Intégrale - IVA® et de contribuer, par sa sélection de valeurs, à encourager l'égalité entre les sexes. C'est la raison pour laquelle, les indicateurs de l'Empreinte Ecosociale® suivent également : la part des femmes en CDD/CDI, au sein des employés, des managers, du top management, au Comex, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, etc. Ces indicateurs permettent d'affiner la granularité de la donnée et de mieux suivre l'évolution des résultats, chaque année, pour les entreprises des portefeuilles de La Financière Responsable et des grands indices de référence.

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

2) Indicateurs environnementaux (E)

Cette section a pour mission de présenter **l'intensité carbone** du portefeuille MAPFRE AM Capital Responsable. Dans le cadre du label ISR, il a été fixé un objectif d'investissement pour le fonds. Celui-ci vise à « prendre en compte l'impact climatique de ses investissements par **une empreinte carbone des portefeuilles inférieure ou égale à celle de l'indice de comparaison** », tel que prescrit dans le Code de Transparence du fonds.

a. L'intensité carbone (exprimée en $T_{eq}CO_2$/M€ de chiffre d'affaires)

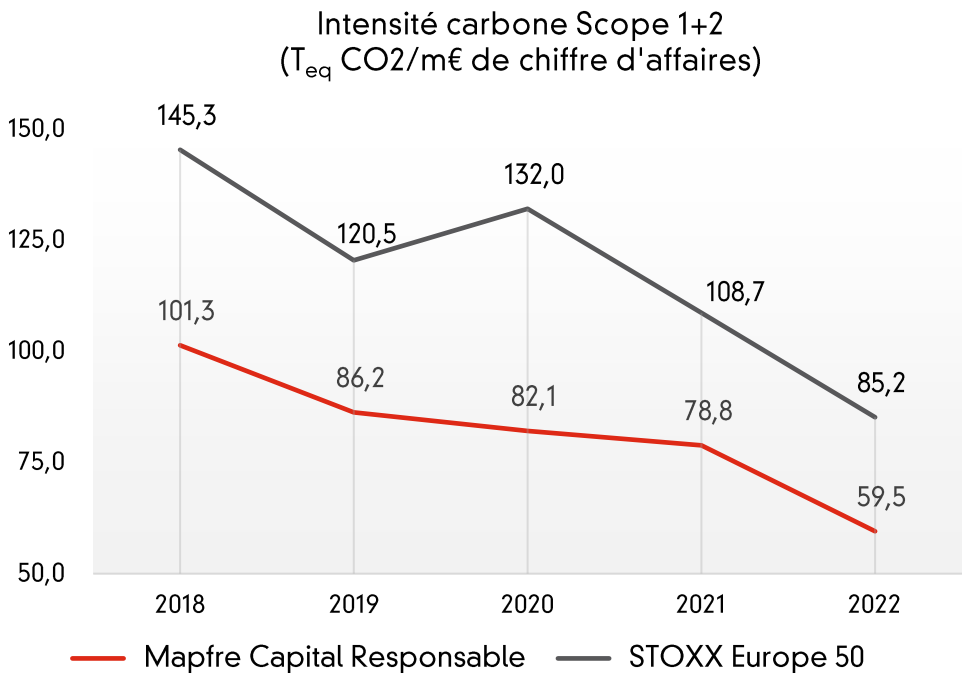

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, l'intensité moyenne des émissions de CO2 du fonds s'établit à 59,5 Teq. CO_2/M€ de chiffre d'affaires contre 85,2 pour l'indice Stoxx Europe 50.

Le graphique met en évidence une intensité carbone du portefeuille inférieure d'environ 30% par rapport aux entreprises de l'Indice de Référence, sur les données relatives à l'exercice 2022 et publiées en 2023.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

	2018	2019	2020	2021	2022
MAPFRE AM Capital Responsable	84%	92%	98%	98%	100%
Stoxx Europe 50	94%	98%	100%	100%	98%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 100% des entreprises du fonds publiaient des données relatives à leurs émissions carbones.

Sur la période 2018-2020, nous notons donc une augmentation assez marquée du nombre d'entreprises qui divulguent des données relatives aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), illustrée par une hausse significative du taux de réponse. Cette dynamique s'est particulièrement accentuée depuis l'Accord de

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

Paris signé lors de la 21ème Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP21) en 2015.

Les principaux facteurs d'explication de l'écart entre le fonds et son indice de référence sont issus de la différence de composition entre les deux portefeuilles : secteurs, entreprises, etc.

b. La mise en place d'engagements de réduction des émissions de CO_2

Univers	Nombre d'entreprises dans l'univers	Nombre d'entreprises répondant à la question	Taux de réponse	Nombre d'entreprises indiquant fixer un objectif de réduction des émissions de CO_2	Nombre d'entreprises communiquant cet objectif chiffré	Objectif moyen de réduction des émissions (%)
MAPFRE AM Capital Responsable	49	26	53%	26	10	12,69%
Stoxx Europe 50	50	22	44%	22	5	4,90%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 26 sur 49 entreprises qui composent l'allocation actions et obligations corporates de MAPFRE AM Capital Responsable, soit 53%, ont répondu à l'indicateur. Parmi les 26 entreprises indiquant se fixer un objectif de réduction des émissions de CO_2, 10 rendent public l'objectif de réduction chiffré. Cet objectif représente alors une diminution annuelle de 12,69% en moyenne.

Au global, ce sont donc 26 entreprises du fonds qui se sont fixées des objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone. Le processus de sélection de valeurs dans le cadre du processus d'investissement de MAPFRE AM Capital Responsable tend à privilégier des entreprises **plus impliquées** dans l'atténuation du changement climatique. Cela s'illustre, entre autres, par une surveillance des émissions de gaz à effet de serre et la mise en place **d'objectifs de réduction**.

Il est à noter que l'objectif annuel moyen de réduction des émissions est 2,5 fois supérieur pour les entreprises du fonds par rapport à celui des composantes de l'indice de référence ayant communiqué sur ce point (12,69% vs. 4,90%).

Cet indicateur environnemental témoigne de **l'engagement** des entreprises sélectionnées par MAPFRE AM Capital Responsable dans la lutte contre le changement climatique. Telle est la **cible de l'ODD 13** visant à prendre des mesures relatives **à la lutte contre les changements climatiques.**

Grâce à l'Empreinte Ecosociale®, La Financière Responsable est en mesure de suivre des **indicateurs relatifs à l'empreinte carbone des entreprises**, de grands indices de référence et de ses portefeuilles : émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les Scopes 1 et 2, approvisionnement en énergie renouvelable, mise en place d'objectifs de réduction des émissions de GES, émissions de GES de Scope 3. Grâce à sa base de données propriétaire, LFR s'attache à suivre l'évolution de ces résultats, année après année.

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

c. La consommation d'énergie (exprimée en MWh/M€ de chiffre d'affaires)

La consommation d'énergie et les niveaux d'émissions de CO2 sont étroitement liés. En effet, l'électricité est la principale énergie consommée dans le cycle d'exploitation d'une entreprise et constitue, par conséquent, un indicateur à suivre dans l'évaluation de la démarche responsable d'une entreprise.

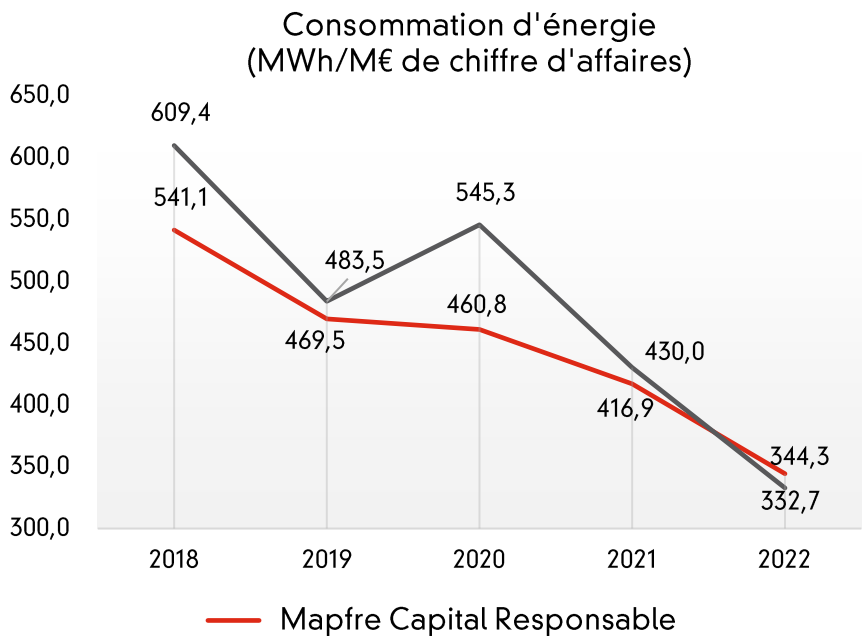

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, les entreprises du fonds consommaient, en moyenne, 344,3 MWh par million d'euros de chiffre d'affaires.

Le choix d'une expression en MWh par million d'€ de chiffre d'affaires permet une standardisation de la donnée et une comparabilité entre les entreprises, les secteurs etc.

Le graphique met en évidence une capacité des entreprises du fonds à réduire leur consommation d'énergie sur la période (sur les consommations moyennes, d'une année à l'autre -10% sur l'exercice 2021 ou encore -17% sur le dernier exercice disponible, celui de 2022 ; sur la période globale : -36%)

Cette dynamique s'explique, notamment, par la recherche d'une meilleure efficacité énergétique (processus industriels, conception des locaux, éco-gestes et outils de maîtrises des ressources, etc.) dans le cadre d'objectifs ambitieux (et nécessaires) en matière de politique RSE, conjointement à une réglementation qui se renforce progressivement.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

	2018	2019	2020	2021	2022
MAPFRE AM Capital Responsable	86%	92%	98%	98%	100%
Stoxx Europe 50	92%	98%	96%	96%	98%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 100% des entreprises de MAPFRE AM Capital Responsable fournissaient des informations relatives à leur consommation d'énergie.

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

d. Part de la consommation d'énergie issue de sources renouvelables

Un autre aspect de la consommation d'énergie est le mode de production de celle-ci. Elle peut être d'origine renouvelable, ou non. Et cette différence dans le mix énergétique entre dans le calcul des émissions de CO_2 de l'entreprise. Par conséquent, **le choix d'une source d'électricité** peu émettrice de CO_2 constitue également un levier de réduction des émissions de CO_2.

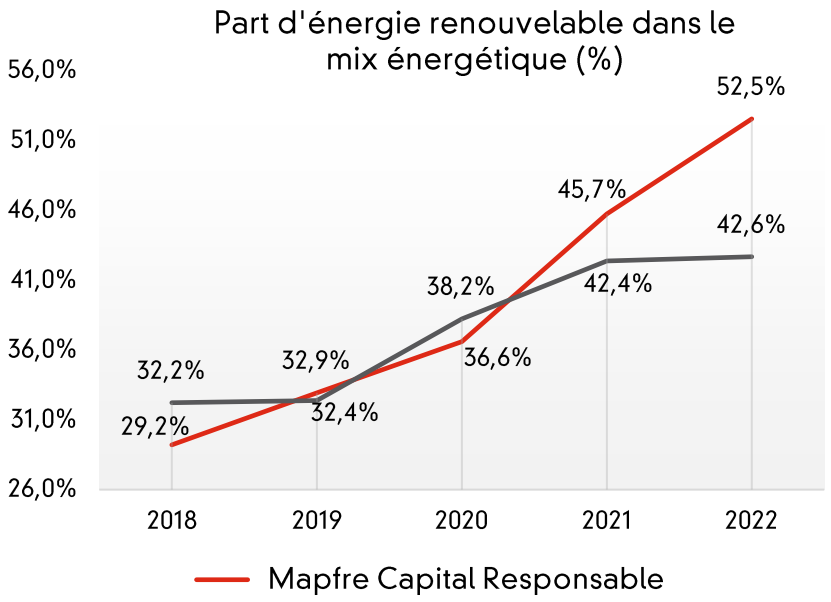

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, le mix énergétique des entreprises du fonds issu d'énergies renouvelables représente, en moyenne, 52,5% contre 42.6% pour celles de l'indice.

Plusieurs facteurs expliquent la tendance de la courbe du fonds : en effet, la progression du taux de réponse des entreprises permet un meilleur affinage de la donnée au cours du temps. Il convient de noter la performance de Novo Nordisk dont le mix énergétique est composé depuis 2021 à 100% d'énergies renouvelables ; ou celles de 2022 à 97,0% pour Alten (en forte hausse), 93,3% Essity, 92,5% pour Deutsche Telekom ou 91,0% pour ASML Holding (en progression). À l'inverse, les entreprises GTT, Interparfums ou Rentokil ne semble pas avoir recours aux énergies renouvelables (manque de réponses) en 2022, alors qu'Infineon le fait à hauteur de seulement 0,3%, National Grid pour 3,0% et Vinci pour 6,1% du total mix énergétique.

Dans l'intérêt de leurs clients, les équipes de gestion de MAPFRE AM Capital Responsable visent à **réduire l'exposition aux risques de durabilité** que les émissions de GES peuvent constituer, induisant aussi une hausse des coûts : hausse du prix du carbone, évolution réglementaire etc. Une sélection de valeurs ayant des émissions de GES maîtrisées, engagées dans la réduction de celles-ci, constitue un moyen d'atténuer les changements climatiques, tout en soutenant la transition du secteur énergétique vers le **renouvelable**.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

	2018	2019	2020	2021	2022
MAPFRE AM Capital Responsable	57%	61%	78%	88%	94%
Stoxx Europe 50	60%	66%	76%	82%	90%

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 94% des entreprises du fonds fournissaient des informations relatives à leur mix énergétique, contre.90% pour les entreprises de l'indice.

Cet indicateur environnemental témoigne de l'engagement des entreprises choisies pour MAPFRE AM Capital Responsable, dans une démarche de **soutien à la transition énergétique.**

Telle est la **cible 2 de l'ODD 7** « *D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial* ».

e. La consommation d'eau (exprimée m³/M€ de chiffre d'affaires)

La consommation d'eau est essentiellement liée au secteur d'activité, à la qualité des processus industriels du point de vue de leur sobriété et à la mise en place de mécanismes d'économies d'eau dans le cadre d'une politique de durabilité volontaire. L'eau constitue une ressource renouvelable mais pas illimitée. Rare dans certaines parties du monde, elle constitue, par conséquent, **un indicateur à suivre** dans l'évaluation de la **démarche responsable** d'une entreprise.

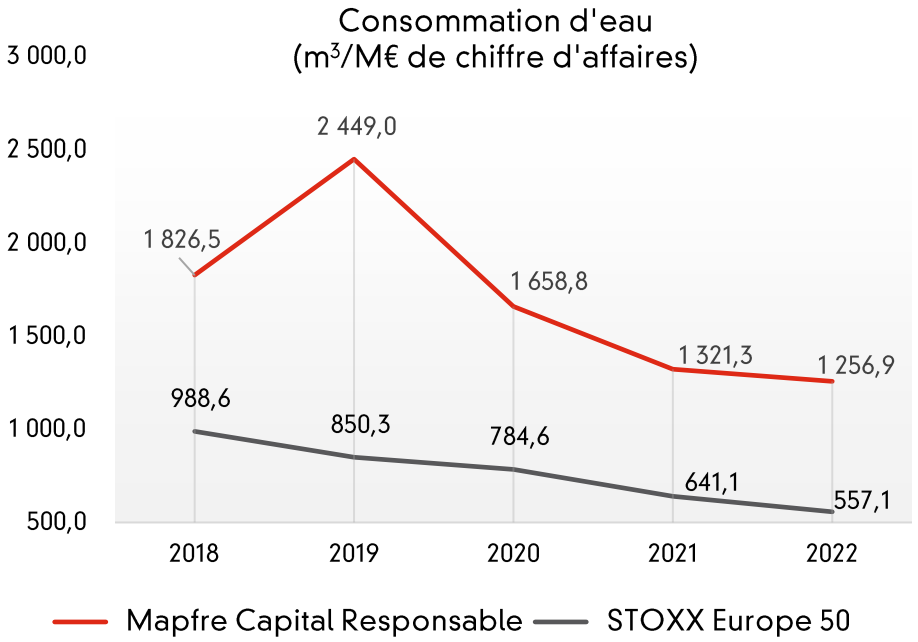

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, les entreprises du fonds consommaient, en moyenne, 1256,9 m³ d'eau par million d'euros de chiffre d'affaires.

Le choix d'une expression en m³ par million d'€ de chiffre d'affaires permet une standardisation de la donnée et une comparabilité entre les entreprises, les secteurs etc. Le graphique met en évidence une capacité des entreprises du fonds à **réduire leur consommation** d'eau, à partir de 2019. Cette dynamique s'explique par la recherche d'une optimisation du fonctionnement dans le cadre d'objectifs ambitieux en matière de politique RSE conjointement à une réglementation qui se renforce.

Au sein de MCR, les sociétés les plus consommatrices d'eau sont représentées par : Coca Cola (1 748,2 m³/M€ de CA), Infineon (1 888,7 m³/M€ de CA), Air Liquide (3 040,0 m³/M€ de CA, consommation en baisse sur la période), Essity (42 966,75 m³/M€ de CA, en baisse sur la période 2018 -2022).

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

Par ailleurs, Anheuser-Busch Inbev ou Rio Tinto qui sont de gros consommateurs d'eau présents dans l'indice, n'ont pas été intégrés au portefeuille du fonds.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

	2018	2019	2020	2021	2022
MAPFRE AM Capital Responsable	76%	82%	90%	90%	94%
Stoxx Europe 50	92%	92%	94%	96%	98%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 94% des entreprises du fonds fournissaient des informations relatives à leur consommation d'eau.

f. Le recyclage des déchets

La production de déchets par les entreprises constitue un aspect à considérer dans le cadre de la mise en place de programmes destinés à favoriser **l'économie circulaire**. Le recyclage en constitue l'un des aspects les plus connus avec de fortes disparités selon les Etats où les entreprises interviennent. Toutefois, il convient de rappeler l'évidence selon laquelle, « *le meilleur déchet est celui qui n'a pas été produit* ».

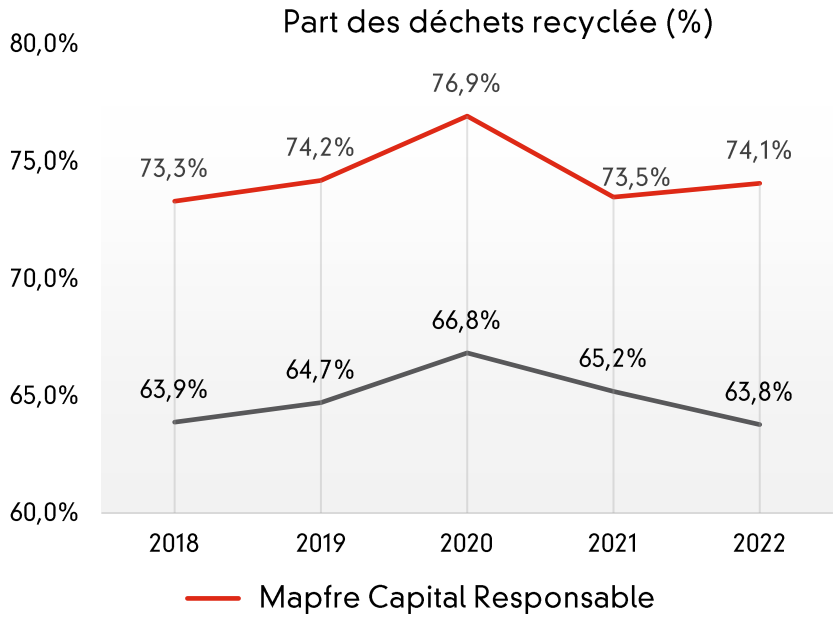

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, les entreprises du fonds MCR recyclaient, en moyenne, 73,4% de leurs déchets vs. 63,8% pour celles de l'indice.

Le graphique met en évidence un certain ralentissement de la capacité de recyclage des entreprises de l'indice, dans le processus de suivi de leurs déchets, tandis que les entreprises du fonds se montrent plus avancées en la matière. De plus, il convient de prêter attention à l'évolution du taux de réponse au cours

du temps. En effet, la disponibilité de la donnée de la part des entreprises tend à se démocratiser ; cette dynamique est visible aussi bien pour les entreprises sélectionnées par MCR que pour celles de l'indice.

Les entreprises du fonds affichant les meilleures performances extra-financières sur cette thématique sont issues de secteurs divers : Cellnex (98,6%, en hausse de 5 points), Michelin (98%), Mercedes-Benz (97,9%, stable), Bankinter (97,4%, +3,4 points par rapport à 2021) et L'Oréal (96,0%, -1 point vs 2021). Ces pratiques sont aussi démonstratives de la qualité de la politique RSE de ces entreprises.

À l'inverse, Astrazeneca affiche un taux de recyclage de ses déchets de 36,9% (stable), BNP Paribas à hauteur de 26,0% (-8 points vs 2021), Banco Bilbao est à 37,3% (en baisse de 15 points) et EssilorLuxottica à 37,7% (en progression de 13 points).

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

	2018	2019	2020	2021	2022
MAPFRE AM Capital Responsable	61%	63%	73%	88%	84%
Stoxx Europe 50	70%	72%	78%	82%	86%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 84% des entreprises du fonds fournissaient des informations relatives au recyclage de leurs déchets, contre 86% des entreprises de l'indice.

3) Indicateur sur les pratiques de gouvernance (G) : intégration d'objectifs RSE dans la politique de rémunération des dirigeants exécutifs

Cet indicateur évoque les pratiques de gouvernance et témoigne de l'engagement des entreprises sélectionnées par les équipes de gestion du fonds, qui invitent l'exécutif à intégrer les critères RSE dans leurs prises de décisions via un **mécanisme d'incitation financière**. Ces objectifs peuvent prendre la forme d'une réduction de l'empreinte carbone, de la consommation d'eau ou encore en matière de production de déchets. Sur le plan social, il peut s'agir d'un objectif de réduction des accidents de travail, par exemple. Cela permet d'apprécier la **cohérence** entre l'effort de l'entreprise et la motivation des dirigeants, qui acceptent qu'une partie de leur rémunération soit fondée sur d'autres aspects que purement financiers. Les équipes de gestion du fonds ont fixé **un objectif de contribution extra-financière** pour MAPFRE AM Capital Responsable, labellisé ISR. Celui-ci vise « ***un engagement de la part du management des entreprises dans le développement durable en visant à sélectionner, dans ses fonds, une majorité d'entreprises ayant mis en place des critères de Responsabilité Sociale et Environnementale dans les politiques de rémunération des dirigeants.*** ».

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

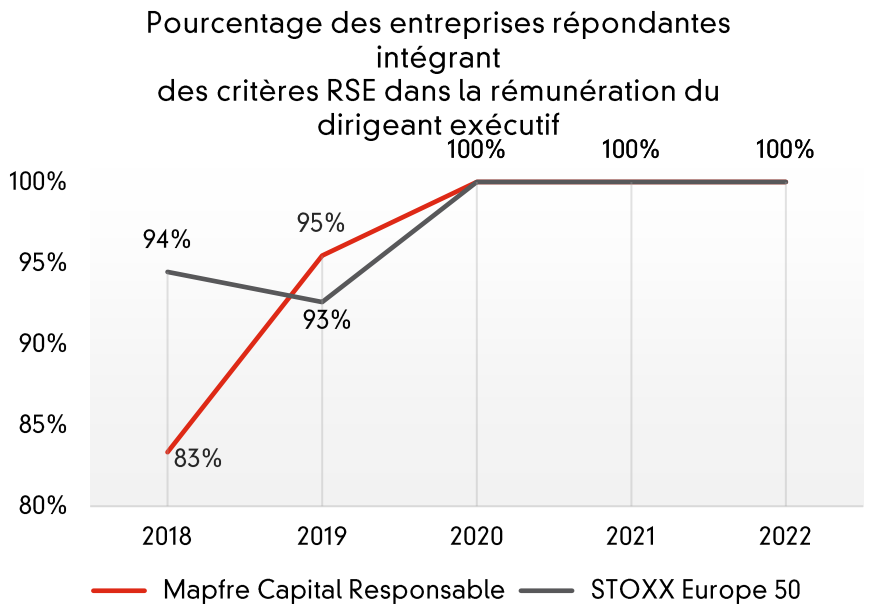

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 100% des entreprises du fonds ayant répondu ont déclaré intégrer des objectifs extra-financiers ou de RSE dans la politique de rémunération des dirigeants exécutifs.

Au cours de la période de 5 ans, il est important de noter quelques évolutions des pratiques de gouvernance d'un certain nombre d'entreprises au sein du fonds. Ferrari, Infineon ou Siemens Healthineers ont mis en place des critères de rémunération, pour la première fois, en 2022. Aussi, les grandes entreprises françaises se montrent particulièrement impliquées, depuis au moins 2017 : Air Liquide, BNP Paribas, Saint-Gobain, JCDecaux, LVMH, Publicis, Safran et Schneider Electric, par exemple. Les exigences réglementaires en matière de RSE et la mise en place du *Say-on-Pay* dès 2013 n'y sont, sans doute, pas étrangères.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

	2018	2019	2020	2021	2022
MAPFRE AM Capital Responsable	37%	45%	49%	45%	51%
Stoxx Europe 50	36%	54%	48%	34%	38%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 51% des entreprises du fonds publiaient des données relatives à l'intégration de critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants exécutifs contre 38% pour celles de l'indice.

Focus sur les derniers résultats :

Univers	Nombre d'entreprises dans l'univers	Nombre d'entreprises répondant à la question	Taux de réponse	Nombre d'entreprises indiquant fixer des objectifs RSE dans la	Nombre d'entreprises communiquant cet objectif chiffré	Pourcentage de cette rémunération dans la rémunération

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

				rémunération des dirigeants		totale des dirigeants
MAPFRE AM Capital Responsable	49	25	51%	25	8	20,65%
Stoxx Europe 50	50	28	56%	28	10	20,02%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 25 entreprises sur les 49 de l'allocation actions cotées et obligations d'entreprises de MAPFRE AM Capital Responsable ont répondu à l'indicateur. Parmi ces 25 entreprises ayant fixé des objectifs extra-financiers ou de RSE dans la politique de rémunération de leurs dirigeants, 8 rendent public ces objectifs de RSE déterminés et indiquent qu'en termes de montants, cette rémunération représente 20,65% du total de la rémunération des dirigeants (+7,8 points par rapport à l'an passé).

4) Indicateur sur les Droits de l'Homme : la participation au Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies

Le **Pacte Mondial est une initiative de l'Organisation des Nations Unies** lancée en 2000. Il s'agit d'un engagement volontaire en faveur du développement durable pour les entreprises et les organisations à but non lucratif. Les signataires se doivent d'appliquer **les 10 principes de l'initiative** au sujet des Droits de l'Homme, de l'Environnement, du respect des normes internationales du travail et de la lutte contre la corruption.

Les entreprises qui rejoignent et cotisent pour l'initiative s'engagent à promouvoir et à intégrer ces principes dans leur stratégie, à publier un rapport public sur les améliorations effectuées ainsi qu'à soutenir les Objectifs de Développement Durable.

Les équipes de gestion de MAPFRE AM Capital Responsable ont **fixé un objectif de contribution extra-financière pour le fonds labellisé ISR.** Celui-ci vise à « *encourager la transition vers une économie durable en visant une majorité d'entreprises signataires du Global Compact au sein des fonds. Le Global Compact est une initiative de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'un engagement pour le développement durable, la lutte contre la corruption et le respect des Droits de l'Homme.* »

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

Plus précisément, parmi les 10 Principes du Pacte Mondial, deux abordent directement les aspects relatifs aux **Droits de l'Homme** :

- **Principe 1 :** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
- **Principe 2 :** Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

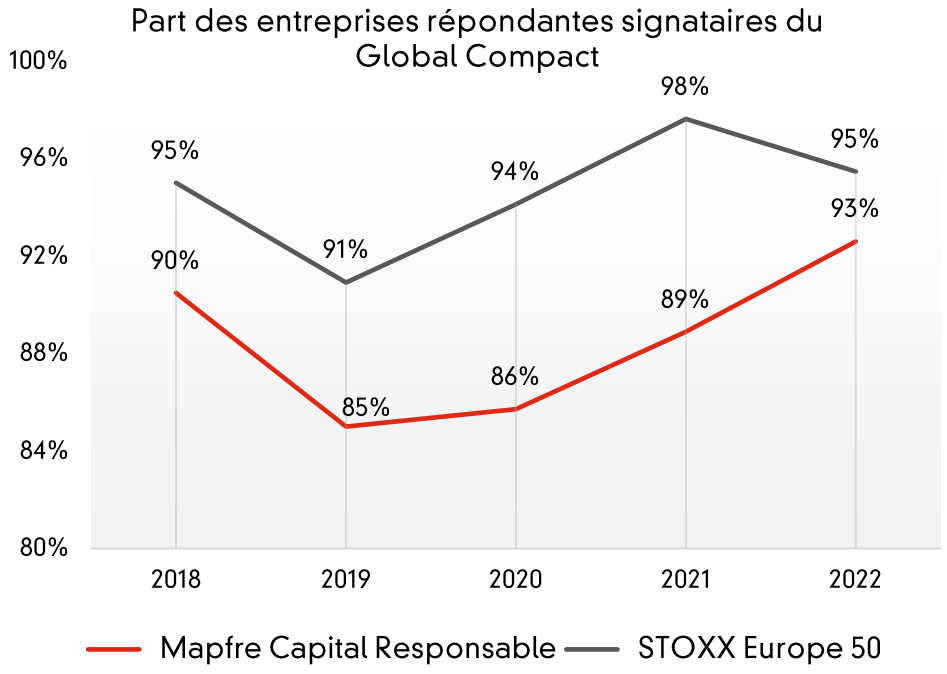

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 93% des entreprises du fonds ont déclaré participer au Pacte Mondial des Nations Unies.

Notes méthodologiques :

Taux de couverture de l'indicateur

	2018	2019	2020	2021	2022
MAPFRE AM Capital Responsable	43%	41%	43%	73%	55%
Stoxx Europe 50	40%	44%	34%	84%	44%

Source : l'Empreinte Ecosociale® 2023

Note de lecture : en 2022, 55% des entreprises du fonds qui ont répondu à la question déclarent participer au Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies, contre 44% pour les entreprises de l'indice.

Le taux de participation au Pacte Mondial est en hausse sur la période. Ce paramètre est à mettre en parallèle avec la qualité du taux de réponse. En 2022, au sein du portefeuille, seuls ASML et Kingspan ont déclaré ne pas participer au Pacte Mondial.

L'engagement des entreprises intégrées dans le portefeuille de MAPFRE AM Capital Responsable dans une démarche de soutien à cette initiative globale visant à adopter des pratiques vertueuses est indispensable à la réduction de l'exposition de nos investissements et de nos clients aux risques de

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

durabilité. En effet, de telles entreprises semblent moins à même de subir des risques d'amendes, d'atteinte à la réputation, etc., liés à des pratiques douteuses en termes de droit des travailleurs, sécurité, corruption, etc.

À ce jour, le questionnaire de l'Empreinte Ecosociale®, développé par La Financière Responsable, sur la thématique des Droits de l'Homme couvre essentiellement les aspects relatifs à la **corruption**.

Depuis 2023, afin d'élargir le périmètre de l'Empreinte Ecosociale® en interrogeant les entreprises sur les mécanismes mis en place contre la traite des êtres humains, le travail des enfants, de remontées d'alertes éthiques, etc. **10 nouveaux indicateurs** ont été introduits, parmi lesquels :

- Exposition à des opérations et/ou fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail des enfants, au travail forcé, exposés à des travaux dangereux en termes de zones géographiques ou de type d'opérations.
- Mise en place de politique de lutte contre la traite des êtres humains, de code de conduite à destination des fournisseurs.
- Nombre de cas de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'Homme au sein de l'entreprise.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de renforcement des moyens permettant de **réduire les risques de durabilité**, tels que définis par le règlement SFDR, tout en participant à la transition.

Cet indicateur sociétal témoigne de l'engagement des entreprises, choisies par MAPFRE AM Capital Responsable, dans une démarche de promotion et de collaboration pour proposer un travail décent. Telle est **la cible 7 de l'ODD n°8** « *Promouvoir des politiques axées sur* ***le développement*** *qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et qui stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers* ». Dans le cadre du processus d'investissement du fonds, le manquement ou les infractions avérées aux principes de respect des Droits de l'Homme constituent un **motif d'exclusion** de l'univers d'investissement. En ce sens, chaque entreprise analysée fait l'objet d'une recherche en matière de potentielles infractions à la charte internationale.

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

Annexe 1

Composition de MAPFRE AM Capital Responsable (actions cotées et obligations d'entreprises)

Au 29 décembre 2023

Entreprise	Typologie ISR	Poche Actions	Poche Obligataire	Secteur	Pays
Air Liquide	Chef de file	X	X	Matériaux de base	France
Alten	Bon élève	X		Technologie	France
ASML	Chef de file	X		Technologie	Pays-bas
Astrazeneca	Bon élève	X		Santé	Royaume-Uni
Bankinter	Bon élève		X	Sociétés financières	Espagne
BBVA	Elève prometteur		X	Sociétés financières	Espagne
BE Semiconductor Industries	Elève prometteur	X		Technologie	Pays-bas
BNP Paribas	Bon élève		X	Sociétés financières	France
Capgemini	Bon élève	X	X	Technologie	France
Carel Industries	Bon élève	X		Sociétés industrielles	Italie
Cellnex	Bon élève		X	Télécommunications	Espagne
Coca-Cola	Elève prometteur		X	Consommation de base	Suisse
Compagnie de Saint-Gobain	Chef de file	X		Sociétés industrielles	France
Crédit Agricole	Bon élève		X	Sociétés financières	France
Dassault Systèmes	Bon élève	X		Technologie	France
Deutsche Telekom	Bon élève	X		Télécommunications	Allemagne
Essilorluxottica	Elève prometteur	X		Santé	France
Essity	Elève prometteur		X	Consommation discrétionnaire	Suède
Ferrari	Bon élève	X		Consommation discrétionnaire	Italie
Glaxosmithkline	Elève prometteur		X	Santé	Royaume-Uni
GTT	Bon élève	X		Energie	France
Hermès	Bon élève	X		Consommation discrétionnaire	France
Iberdrola	Chef de file	X	X	Services aux collectivités	Espagne
Infineon	Bon élève	X		Technologie	Allemagne
Interparfums	Elève prometteur	X		Consommation discrétionnaire	France
JCDecaux	Chef de file	X		Consommation discrétionnaire	France
Kingspan	Elève prometteur	X		Sociétés industrielles	Irlande
L'Oréal	Chef de file	X		Consommation discrétionnaire	France
LVMH	Chef de file	X	X	Consommation discrétionnaire	France
Mercedes	Bon élève		X	Sociétés industrielles	Allemagne
Mersen	Bon élève	X		Sociétés industrielles	France
Michelin	Chef de file	X		Consommation discrétionnaire	France
National Grid	Elève prometteur		X	Services aux collectivités	Royaume-Uni
Novo Nordisk	Bon élève	X		Santé	Danemark
Orange	Bon élève		X	Télécommunications	France
Publicis	Chef de file	X		Consommation discrétionnaire	France
Relx	Bon élève	X		Consommation discrétionnaire	Royaume-Uni
Rentokil	Elève prometteur		X	Sociétés industrielles	Royaume-Uni
Safran	Chef de file	X		Sociétés industrielles	France
Santander	Bon élève		X	Sociétés financières	Espagne
SAP	Bon élève		X	Technologie	Allemagne
Schneider Electric	Chef de file	X	X	Sociétés industrielles	France
Siemens Healthineers	Bon élève	X		Santé	Allemagne
Siemens AG	Bon élève		X	Sociétés industrielles	Allemagne
Skandinav Enskil	Bon élève		X	Sociétés financières	Suède
STMicroelectronics	Bon élève	X		Technologie	France
Straumann	Elève prometteur	X		Santé	Suisse
Svenska Handelsbanken	Bon élève		X	Sociétés financières	Suède
Technip Energies	Elève prometteur	X		Energie	France
Vinci	Bon élève	X		Sociétés industrielles	France

La notion de secteur désigne la classification selon la nomenclature internationale « ICB – Industry Classification Benchmark ». Il s'agit de l'ICB 2, nomenclature de niveau 2, qui répartit les sociétés en secteurs.

Les entreprises qui composent le portefeuille de MAPFRE AM Capital Responsable sont également réparties par pays selon le lieu d'implantation du siège social de l'entreprise.

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.

Annexe 2

Contenu, fréquence et moyens utilisés par MAPFRE AM pour informer les clients sur les critères pris en compte dans la politique d'investissement

MAPFRE AM communique sa politique d'Investissement Socialement Responsable à travers différents canaux, notamment grâce à sa présence sur Internet et les réseaux sociaux. Il est aussi important de souligner que cet engagement est transmis à travers son réseau commercial par ses agents commerciaux. Sur le site Internet spécifique à MAPFRE AM, l'approche de l'Investissement Socialement Responsable, la politique d'investissement ainsi que des informations sur ses fonds d'investissements sont disponibles.

Un **rapport ESG annuel** est disponible : s'appuyant en grande partie sur la méthodologie de LFR, il présente un échantillon d'indicateurs issus de la base de données Empreinte Ecosociale® et met en évidence le suivi de la performance extra-financière du fonds dans le cadre des exigences du label ISR.

MAPFRE AM Capital Responsable est un fonds ISR ouvert au public et a donc adhéré au Code de transparence de l'AFG et du FIR. Par conséquent, le Code de Transparence du fonds est disponible sur le site Internet de MAPFRE AM dans la rubrique dédiée au fonds.

Tous les mois, MAPFRE AM. édite un rapport de gestion accompagné d'un commentaire sur la politique de gestion pour MAPFRE AM Capital Responsable. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de MAPFRE AM dans la rubrique dédiée au fonds. Il y est fait état, outre des données financières du fonds (performances, répartition des investissements par pays et par secteurs, classement des principales lignes, etc.), de différentes informations ESG :

- La répartition du portefeuille suivant la **typologie ISR** de LFR (chefs de file, bons élèves, élèves prometteurs, sous surveillance) ;
- **L'empreinte carbone** du portefeuille comparée à l'indice ; la liquidité du portefeuille ainsi que son *active money* (la part du fonds qui diffère de son indice de référence en termes de titres).
- Un indicateur, issu de **l'Empreinte Ecosociale®** E, S ou G différent chaque mois, permettant ainsi, sur la durée, de faire part des informations que nous jugeons significatives.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement SFDR, MAM met également à disposition sur son site internet les documents suivants :

Pour la société de gestion :

Le rapport PAI ou « déclaration relative au principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » relatif au périmètre de l'entité : El informe PIA

Pour MAPFRE Capital Responsable :

- L'annexe précontractuelle détaillant les caractéristiques environnementales et sociales promues – Article 8 SFDR : Prospectus (EN)
- Le rapport périodique – Article 8 SFDR : Annual Report (EN)

-//-

Ce document est remis à titre d'information et ne saurait constituer une offre de souscription et/ou un conseil en investissement.